

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2022-D031
MAIRIE - Ordinateur de bureau - Accueil

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics,

Vu les signes de faiblesses de l'ordinateur de l'accueil (blocage de mails, blocage écran),

Vu la date d'acquisition de l'ordinateur en place, qui remonte à l'année 2016,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service, et des missions liés au poste,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise MICROTEC, dont le siège social est situé à Marçon (Sarthe) - Lieu-dit Courtiron - est retenu, pour la fourniture d'un ordinateur de bureau HP 290G4 avec le pack Microsoft Office 2021 ainsi que la mise en service du matériel, pour un montant total de **915.00€ h.t soit 1 098.00€ t.t.c**

Article n° 2 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 18/07/2022
Le Maire,
Monique TROTIN



